

## VOTRE TIERS PAYANT : UN SERVICE AVEC VOUS PARTOUT ET TOUJOURS !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, vous bénéficiez d'une attestation de droits santé **dématérialisée** accessible instantanément **où que vous soyez**. La **dématérialisation ne modifie en rien le service rendu de votre tiers payant** c'est-à-dire : **vous dispenser de l'avance des frais chez les professionnels santé.**

**Pour faciliter vos démarches, l'attestation de droits tiers payant est disponible à tout moment.**



### ► DANS VOTRE ESPACE CLIENT PARTICULIER

Vous êtes assuré(e) de pouvoir télécharger, imprimer en temps réel pour toute votre famille votre attestation de droits tiers payant !



### ► DEPUIS L'APPLI MOBILE APICIL

C'est l'assurance d'avoir toujours sur vous l'attestation de droits tiers payant à présenter à votre professionnel de santé. Plus simple, plus rapide, plus sécurisée et zéro papier !



## COMMENT ÇA MARCHE ?

Votre attestation est personnelle. Elle vous permet de bénéficier du tiers payant ACTIL sur toute la France auprès des professionnels de santé qui ont signé une convention avec ACTIL.

► **VOTRE ATTESTATION DE DROITS TIERS PAYANT DÉMATÉRIALISÉE VOUS PERMET D'AVOIR ACCÈS À VOS DROITS EN TEMPS RÉELS. ELLE POURRA ÊTRE :**



### CONSULTER

Sur l'appli mobile « **APICIL mon espace santé** » et dans l'espace client [mon.apicil.com](http://mon.apicil.com)

### TÉLÉCHARGER et/ou IMPRIMER



### ENVOYER

Par e-mail aux professionnels de santé et à vos bénéficiaires



### PLIER

pour la ranger dans le portefeuille



### PRÉSENTER

Aux professionnels de santé



## INFORMATION CLIENTS

**Une modification de contrat, un changement de situation**, vos droits sont mis à jour automatiquement.

Pour faciliter la gestion de votre demande vous êtes invité(e) à déclarer un changement de situation et à mettre à jour vos coordonnées directement depuis votre espace client.

## POUR EN SAVOIR PLUS

**Le Salon Client sur [mon.apicil.com](http://mon.apicil.com)** vous propose des tutoriels pour naviguer dans votre espace client et aussi de découvrir l'ensemble des services proposés par le Groupe APICIL.

Vous trouverez également la plupart des réponses à vos questions sur notre site Internet en consultant la **FAQ** ou **Api, l'assistant virtuel**.

# ACCÉDEZ À VOTRE **ATTESTATION DE DROITS TIERS PAYANT** OÙ QUE VOUS SOYEZ DEPUIS **VOTRE ESPACE CLIENT** ET **L'APPLICATION MOBILE** !

Votre attestation de droits tiers payant dématérialisée est disponible 24 h/24 et 7 j/7 dans votre espace client et sur l'application mobile. Vous pouvez en temps réel, la visualiser, la télécharger, l'imprimer ou l'envoyer par mail à votre professionnel de santé.



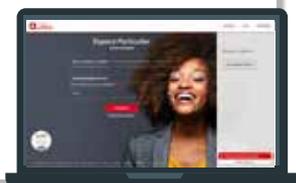
## 3 ÉTAPES À SUIVRE DEPUIS **VOTRE ESPACE CLIENT**

### → JE ME CONNECTE

- 1 > Rendez-vous sur [mon.apicil.com](https://mon.apicil.com)
- 2 > Choisir « **Particulier** » dans le menu « **Connexion** » en haut à droite
- 3 > Connectez-vous à votre espace client, à l'aide de votre **identifiant** (n° client/adhérent) et **mot de passe**

#### Première connexion ?

- 1 > Cliquez sur « **Activer mon compte** » dans la rubrique « **Nouveaux adhérents** »
- 2 > Et laissez-vous guider !



### → JE CONSULTE, TÉLÉCHARGE ET/OU IMPRIME MES **DROITS DE TIERS PAYANT**

- > Sur la page d'accueil, cliquez sur « **Consulter mon attestation** »
- > Cliquez ensuite sur « **Télécharger** » ou l'imprimer



### → J'ENVOIE PAR MAIL MON ATTESTATION DE **DROITS DE TIERS PAYANT**

Pour envoyer par mail mon attestation à mon professionnel de santé :



- > J'appuie sur « **Envoyer par e-mail** »



## 3 ÉTAPES À SUIVRE DEPUIS **VOTRE APPLICATION MOBILE**

### → JE ME CONNECTE

- 1 > Téléchargez gratuitement l'application mobile **APICIL, mon espace santé**



- 2 > Vous êtes client santé et vous avez déjà créé votre compte sur votre espace client apicil.com ? **Identifiez-vous !**
- 3 > Votre compte n'est pas activé ? **Créez-le directement** via l'application !

### → J'ACCÈDE À **L'APPLICATION**

- > Sur le tableau de bord de l'application mobile, cliquer sur « **Voir mon attestation** »



### → J'ENVOIE MON ATTESTATION DE TIERS PAYANT À MES **BÉNÉFICIAIRES ET AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ !**

- > Votre attestation de droits tiers payant est **automatiquement mise à jour** chaque année et à chaque évolution de votre contrat.

**Partagez simplement et rapidement votre attestation de droits tiers payant avec vos praticiens !**

